seulement « ne lui a jamais emprunté d'argent, mais au contraire lui en a offert. »

Nous signalons, à titre de curiosité, cet article du *Figaro* qui, en lui-même, n'en vaut pas la peine; mais tout cela ne nous explique pas comment M. Waldeck-Rousseau, au courant, comme avocat, de la plus grande escroquerie du siècle, n'a pas cru devoir, comme ministre, la livrer à la justice. Voilà un point sur lequel les amis ou amies de Mme Humbert devraient nous renseigner.

Les 500,000 francs de la Banque d'Alsace

Paris, 18 juin. — M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, a entendu cet après-midi, de trois heures et demie à quatre heures et demie, M. Léopold Sée, l'ancien directeur de la Banque d'Alsace.

M. Sée a affirmé au magistrat qu'il avait bien reçu, après le krach de l'Union générale, un dépôt de 500,000 francs, mais il aurait ajouté, assure-t-on, au Parquet, n'être pas en mesure d'affirmer absolument que le « Humbert », sous le nom de qui avait été fait ce dépôt, fût M. Humbert, le garde des sceaux d'alors.

M. Sée ne connaissait pas M. Gustave Humbert ni aucun membre de sa famille; la personne qui a déposé les 500,000 francs a été reçue par le caissier, M. Lelièvre, mort depuis; ils furent retirés un mois après.

Les créanciers

De son côté, M. Roy a reçu, à cinq heures, M. Hadamard, beau-père de l'ancien capitaine Dreyfus, qu'il avait convoqué à titre de créancier des Humbert.

M. Hadamard figurait, en effet, pour 180,000 fr. sur la liste des créanciers publiée dès le début de l'affaire; il a également entendu le comte de Branicki, créancier pour 300,000 francs et enfin une personne qui a déclaré être créancière des Humbert pour une somme de 18 millions de francs.

Cette personne doit revenir ces jours-ci chez le commissaire lui apporter les pièces justificatives de sa créance.

Une piste

Paris, 18 juin. — On lit dans la *Presse* :

Une nouvelle bien extraordinaire vient de parvenir à la préfecture de police, transmise par un commissaire de police de Montmartre.

Ce commissaire aurait reçu d'un témoin cette étrange déclaration :

« Les Humbert sont cachés à Montmartre ».

Les détails fournis par ce témoin ont paru tellement intéressants au commissaire que, malgré, en a sur l'heure référé à M. Cochefert.

Ce dernier a aussitôt lancé des agents sur cette piste, qui pourrait bien nous réserver une prochaine surprise.

LEON XIII ET LA FRANCE

Du *Gaulois* (extrait d'un entretien de M. Jules Bois avec le Pape) :

— J'ai lu aussi, Saint-Père, l'encyclique sur la France.

Ici, Leon XIII médite, il suspend la plume dans la vaste salle de travail. Il a pitié de ces pauvres diables qui, en haut chez un vieillard, une aïeule à soigner, à consoler, à correspondre, qui est presque aveugle, chez des camarades rêveurs et qui reste en lui comme toute neuve.

— Ah! la France... « Nobilissima Gallorum gens... »

Le verbe du Pape devient plus sonnant et émouvant, et il prononce, avec toute la grâce chrétienne de l'accent italien, comme qui salut et un hommage, les premiers mots latins de l'histoire brief.

Puis, avec un mécontentement visible :

— Mais la encore, on ne Nous a pas toujours compris. Nous sommes inquiet sur l'avenir de la France.

Et, comme craignant de froisser mon patriotisme :

— Oh! elle sortira victorieuse de cette crise. Mais en attendant elle se laisse dans la persécution religieuse. L'athéisme et la franc-maçonnerie l'étreignent. Nous qui aimons en ce pays ses principes de liberté, Nous sommes affecté douloureusement en le voyant s'attaquer à l'une des plus importantes, à la liberté de l'enseignement.

UN COMPLOT CONTRE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Anarchistes en fuite

Londres, 18 juin. — Le correspondant du *Daily Express*, à Vienne, télégraphie que la police est sur les traces de plusieurs anarchistes qui avaient tramé un attentat contre la vie de François-Joseph. Presque tous les conjurés sont des Italiens résidant en Italie ou à Trieste. En se sentant découverts, ceux d'entre eux, qui étaient en territoire autrichien, ont passé la frontière. L'homme chargé, par le sort, d'exécuter la condamnation, est un ouvrier tailleur, arrivé il y a quelques jours à Vienne. Il a réussi à échapper, jusqu'ici, aux recherches des plus fins limiers de la police, malgré la prime offerte aux agents pour sa capture.

LES ARTS — LA MUSIQUE — LE THÉATRE

Le Conseil supérieur des Beaux-Arts vient d'attribuer le prix national du Salon et des bourses de voyage.

Dans la section de peinture, c'est M. Victor-François Tardieu, auteur du tableau intitulé *Travail*, qui a obtenu le prix national. Trois bourses de voyage ont été accordées à MM. Hoffbauer, auteur de *la Récolte des Flamands*; Guillonnet, auteur de *La Haide* et de la *Bénédiction des enfants en Sologne*, et Bellan, auteur de *Famille inquiète* et *L'Angélus*.

Pour la sculpture, les trois bourses de voyage ont été attribuées à MM. Sudre, auteur d'une statuette en plâtre, *Hélène*; Lorieux, auteur d'un groupe en plâtre, *La chute des feuilles*, et Rispal, auteur d'une statuette, *L'Architecture*, et d'une *Nymphe de Diane*.

Deux bourses de voyage à l'architecture : à MM. Brunet, qui a exposé un relevé du chœur de Saint-Etienne d'Auxerre, et Baillercy, auteur d'un projet d'église en Basse-Normandie.

Enfin, dans la gravure, c'est un aqua-fortiste, M. Fouquet-Durval, qui est l'heureux titulaire de la bourse de voyage.

—×—

Au Théâtre, le succès du jour va aux représentations données au Théâtre Antoine par la troupe russe dirigée par Mme Lydia Yaworskaia, succès d'estime principalement, car les pièces étant jouées en russe ne peuvent être comprises que par un nombre très restreint d'auditeurs; mais Mme Lydia Yaworskaia est, paraît-il, une artiste extraordinaire, et on va au théâtre russe comme on irait au théâtre italien... par snobisme.

—×—

Un début à la Comédie-Française : M. Garry, qui a remporté l'année dernière, au Conservatoire, le second prix de tragédie et le premier de comédie, vient de débuter dans le rôle, très difficile d'ailleurs, de « Thouvenin » dans *Denise*, d'Alexandre Dumas. On dit le plus grand bien de ce premier début.

—×—

Mais ce qui paraît avoir fait un assez joli four, c'est la première aux Bouffes Parisiennes du *Barbier du roi Midas*, opérette sans musique, mais en vers... très libres, paraît-il. « Ça n'est pas très compliqué d'action — a-t-on écrit de cette pièce — ça n'est ni bon, ni mauvais, ni joyeux, ni triste, c'est neutre. »

DE L'ÉPINETTE.

LA PUBLICITE

L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.

Chronique Locale

ROUBAIX

RÉOUVERTURE D'UNE ÉCOLE MATERNELLE. — L'école maternelle de la rue Watt, qui était fermée par suite d'épidémie de rougeole, ayant été assainie, l'Administration municipale a décidé sa réouverture à partir du vendredi 20 juin courant.

Conformément aux instructions de l'autorité supérieure, les enfants qui ont souffert de l'épidémie ne seront réadmis en classe qu'après parfaite guérison.

UNE MUTUALITÉ MATERNELLE. — Le Comité roubaisien de la Protection de l'Enfance est disposé à créer à Roubaix une Mutualité maternelle, société de secours mutuels destinée à venir en aide aux femmes récemment accouchées.

Une somme de *douze, quinze ou dix-huit francs* (ce point n'est pas encore fixé et dépendrait, du reste, des cotisations) serait accordée pendant quatre semaines, après leur accouchement, aux femmes affiliées depuis dix mois ou un an, et une gratification supplémentaire de vingt francs serait donnée aux mères-nourrices.

Le Comité de Protection de l'Enfance se réunira prochainement pour régler les derniers détails de cette création.

Les femmes désireuses de participer à ces avantages seront priées de se faire inscrire au siège du Comité, 151, rue de l'Industrie. La cotisation des participantes ne sera probablement que de soixante-quinze centimes par mois.

Des renseignements plus précis seront publiés prochainement.

A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS. — L'Assemblée générale trimestrielle de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français a eu lieu dimanche dernier, au Café Delattre, place de la Fosse-aux-Chênes, sous la présidence de M. Hagard.

La séance est ouverte à quatre heures et demie. M. Louis Hus, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 mars dernier et rend compte de l'état financier qui est des plus florissants. Le président donne communication d'une lettre émanant de l'Union Nationale des Présidents des Sociétés de secours mutuels de France, à propos d'une vaste souscription populaire mutualiste à 0.10 centimes. Le produit de cette souscription sera offert à M. le Président de la République, en vue de la création d'une fondation Emile Loubet (hôpital, lits dans les hôpitaux, sanatorium, etc.), selon le montant des sommes souscrites. Tous les sociétaires ont décidé de participer à cette souscription.

M. Hagard fait connaître comment désormais sera contrôlée la présence des sociétaires à la réunion. Dans ce but, une carte d'identité a été remise à chaque participant qui n'aura qu'à la présenter à l'issue de chaque réunion afin d'y faire apposer une apostille. Il est ensuite procédé à la révision de l'art. 6 du règlement qui est établi comme suit : « La Commission admet provisoirement les membres participants. Les noms des candidats sont affichés dans la salle affectée aux réunions. Les candidats ne pourront sous aucun prétexte assister aux deux réunions générales qui suivront leur admission provisoire. Ils seront admis définitivement par l'assemblée générale à la majorité des voix dans les six mois qui suivront leur admission provisoire; ils seront prévenus par lettre de leur acceptation définitive et recevront en même temps leur carte d'identité. Ils prendront rang dans la société du jour de leur admission provisoire. » Cette nouvelle rédaction est adoptée à l'unanimité.

Le président fait remarquer que certains sociétaires ne sont pas suffisamment au courant des formalités à remplir pour les cas de maladies et rappelle à ce sujet un paragraphe de l'article : « L'indemnité de maladie est accordée à partir du lendemain de la constatation faite par le docteur et de l'avis adressé, par la poste, par les membres participants au secrétaire trésorier. »

Il est ensuite adopté à moins levées la proposition suivante : « Afin de faciliter le contrôle, il est adjoint des sociétaires, dits « visiteurs », choisis dans le quartier le plus rapproché du domicile du malade. Ces « visiteurs » recevront les instructions du secrétaire pour la visite à faire. Ils devront lui rendre compte de leur mandat dans les 48 heures et signer la feuille de visite. Ils seront également chargés du paiement des indemnités de maladies. »

Le Conseil d'administration annonce ensuite qu'il a reçu six nouveaux membres honoraires et espère recevoir de nouvelles adhésions sous peu. M. Hagard termine en invitant les sociétaires à faire une propagande active.

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — M. Horent-Vessart, rue de Lannoy, 150, est autorisé à construire une maison rue du Coq-Français.

LES VOLS DE NUIT. — Un poêlier, M. Charles Puls, demeurant rue de Flandre, 67, s'est aperçu, mercredi matin, que des malfaiteurs s'étaient introduits, la nuit, dans un estaminet inoccupé lui appartenant et situé rue de la Chaussée, 84. Ils avaient enlevé un tuyau en étain de pompe à bière mesurant quatre mètres et une horloge avec ses poids. La police a été informée.

UN VOL DE LAPINS, RUE JACQUART. — Des voleurs ont pénétré, la nuit dernière, dans la cour de l'habitation de M. Joseph Devrysse, rue Jacquart, 94, et ont enlevé dans une cage à lapins une mère et ses sept petits. M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a reçu la plainte de l'intéressé.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la fonderie de MM. A. Bondt et Renard frères, l'un des mouleurs, Albert Delmotte, âgé de 15 ans, demeurant rue du Ballon, a été blessé à l'index droit par un clou. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lhuebier.

— A la filature de MM. Alfred Motte frères, deux ouvriers ont été blessés pendant leur travail; ce sont : Irma Gérard, soigneuse, âgée de 24 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Lebaussieux, qui a été blessée à l'annulaire de la main gauche par son métier, et Ferdinand Desurmont, rattacheur, âgé de 25 ans, demeurant rue des Filatures, qui s'est blessé à la main en nettoyant des fuseaux sur son métier. M. le docteur Godefroy a prescrit à chacun des blessés huit jours de repos.

— Un tapissier au service de M. Achille Staelen, s'est foulé le pouce droit en soulevant un tapis. M. le docteur Labbe a examiné l'ouvrier, Jules Desmet, âgé de 25 ans, demeurant rue de Flandre, et lui a ordonné huit jours de repos.

— A la teinturerie de Mme veuve Gaydet et fils, un paqueteur, Louis Sterck, âgé de 67 ans, demeurant rue des Villas, au Blanc-Seau, s'est blessé au poignet droit en portant une charge de laine. Huit jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Guidez.

— Dans l'atelier de construction de MM. Skène et Devallée, un manœuvre, Edouard Tavernier, âgé de 48 ans, demeurant rue des Arts, impasse Mozart, s'est blessé à la main droite pendant son travail. M. le docteur Butruille lui a ordonné quinze jours de repos.

— Henri Catteau, rattacheur, âgé de 30 ans, demeurant rue du Rain, à Tourcoing, s'est blessé à l'auriculaire gauche, en soulevant une poulie. M. le docteur Labbe a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Charles Poulet, filateur, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Un aide-maçon, Emile Brienne, âgé de 34 ans, demeurant rue Dorémie, cour de la Balance, s'est fait une entorse dorsolombaire en soulevant un sac de ciment. M. le docteur Piquet a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Casimir Dubrayon, entrepreneur, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Prosper Janssens, menuisier, âgé de 26 ans, demeurant rue de l'Epeule, travaillant pour le compte de M. Louis Pollet, fabricant de cassettes, s'est blessé à la main droite avec un ciseau à froid. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Butruille.

— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, un apprêteur, Louis Equinet, âgé de 28 ans, demeurant rue de Wasquehal, au Blanc-Seau, a été blessé à l'œil droit par le bout d'une pièce de drap. Un repos de dix jours lui a été prescrit par M. le docteur Godefroy.

— A la fonderie de M. Séraphin Chaton, l'un des mouleurs, César Cuny, âgé de 45 ans, demeurant rue du Fort, cour Thomas, s'est blessé à l'auriculaire gauche en tombant. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Piquet.

— Elisa Vanteghem, âgée de 17 ans, occupée dans la teinturerie de MM. Charles et Alphonse Scrépel, s'est blessée au pouce droit pendant son travail. M. le docteur Godefroy lui a ordonné vingt jours de repos.

ENTREMENTS DU JEUDI 19 JUIN 1902. — Mme J.-B. Ghubert, née Marie Quatromans, neuf heures, église Saint-Vincent-de-Paul, à Wattrelos. — M. Hubert Vandenbuick, huit heures trois quarts, église St-Martin. — M. Ange Rungée, huit heures et demie, église Saint-Antoine-de-Padoue.

OBIT DU MÊME JOUR. — Mme Louis Lepers, née Marie Jacquart, dix heures, église St-Martin.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

Mme CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois. Roubaix. Confections pour dames et enfants. Jaquettes et Collets, Robes, Costumes-tailleur, Jupes, Jupons, Corsages, Peignoirs. Grand choix de lingerie, trousseaux et layettes.

« SOUVENIRS D'UN VIEUX ROUBAISIEN». — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : « *Souvenirs d'un vieux Roubaisien* », par Gustave Nadaud. Prix, 0.50.

La Crème Simon, si renommée, est la plus efficace et le meilleur marché de toutes les crèmes. Le moyen modèle est très avantageux. 2949

N'oubliez pas de réclamer partout les COUPONS-PRIMES (Rouges). 4128

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES à la Librairie du « Journal de Roubaix ». 4556

Communications

ROUBAIX. — Jeunesse Républicaine anti-collectiviste de Roubaix. — Vendredi 20 courant, à huit heures et demie, réunion générale chez M. Moulin, rue du Moulin. Prochaine sortie; communications du Comité; fête du 14 juillet; tombola. Le Comité compte sur la présence de tous les adhérents.

—— Fanfare du Cerclé. — Répétition générale vendredi à neuf heures.

—— Société amicale des chauffeurs-conducteurs de Roubaix. — Assemblée générale dimanche 22 juin, à six heures et demie, chez M. Alp. Vandenbuick, place Nadaud, 1. Tous les chauffeurs-conducteurs de Roubaix sont invités à y assister.

CROIX

LA « SAINT-GEORGES » AU CONCOURS D'ISSY. — Voici les prix obtenus par la société de gymnastique la « Saint-Georges » au concours des Œuvres de jeunesse à Issy : 1er prix de mouvements d'ensemble imposés; 1er prix aux appareils; 1er prix de course; 2e prix de pyramides et 3e prix de boxe. La société a reçu les félicitations du jury. En outre de ces prix, ses deux premiers gymnastes ont obtenu les plus belles récompenses. M. Emile Berqué a été proclamé champion des sociétés catholiques de gymnastique. M. Louis Cuvier a été classé 5e au concours individuel des 110 sociétés participantes.

C'est, on le voit, un beau succès pour la « St-Georges » et il convient de féliciter ces deux vaillants gymnastes, ainsi que leurs camarades et leur chef, M. Alphonse Méplomb. Nous apprenons que la société participera pour la première fois, le 14 juillet, au concours des sociétés de l'Union de l'arrondissement de Lille, à Halluin. Nous lui souhaitons une aussi brillante réussite.

LANNOY

UNE AFFAIRE A ÉCLAIRCIR. — M. Albert Parent, industriel, a signalé, mercredi, à la police, les faits suivants : Le matin du 6 juin, le concierge de M. Parent trouvait, près de la porte du jardin, quelques tablettes de sucre. Il ne s'en inquiéta pas autrement, pensant, ce qui était vraisemblable, qu'un passant les avait perdues. Mais, peu après, le chien de la maison étant devenu malade et présentant les symptômes d'un empoisonnement, on rechercha la cause de cette maladie. C'est dans ces conditions que M. Albert Parent fut amené à faire analyser les tablettes de sucre. On reconnut qu'elles contenaient de l'arsenic. La gendarmerie a ouvert une enquête sur ces faits et les deux pharmaciens de Lannoy ont été interrogés, mais on n'a rien pu découvrir.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Charles Calein, Joseph Petilère, et François Tison, de service mardi vers dix heures du soir, au sentier Thiffry, aperçurent deux individus qui, à leur vue, prirent la fuite en abandonnant les charges qu'ils portaient. L'un d'eux a pu être arrêté et a déclaré se nommer Séverin Jonkère, 25 ans, fileur, demeurant à Roubaix, rue Newton, 56.

Les ballots saisis contenaient du tabac et des allumettes étrangères représentant une valeur de 303 francs.

HEM

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la teinturerie de MM. Mulaton, un apprêteur, Emile Dumoulin, 32 ans, demeurant à Sailly, s'est contusionné le bras gauche. Un mois de repos lui a été prescrit par M. le docteur Coubronne.

L'ENQUÊTE ouverte à la Mairie au sujet de l'établissement d'une ligne de tramways de Lille à Lannoy n'a donné lieu à aucune observation de la part des habitants de la commune.

CYSOING

UNE ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL. — Les électeurs du canton de Cysoing sont convoqués pour le 6 juillet à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Demesmay, décédé.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles. **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés. 5

VOULEZ-VOUS quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix, 1 fr. 50 en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 8546

Berceau d'Argent. (Voir aux annonces).

Œufs frais, rue du Bois, 13.

BRASSERIE COOPÉRATIVE

L'UNION DES 3 VILLES

Vins et Spiritueux

AU CAPITAL DE 100.000 FRANCS

FLERS, par Croix (Nord)

Contrairement aux bruits malveillants mis en circulation par des personnes mal intentionnées, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Société est en pleine prospérité et que son grand débit de Bières, Vins et Spiritueux a produit pour l'inventaire 1901, **un bénéfice net de 77.521 fr. 62.**

Le Conseil d'administration compte sur un résultat supérieur pour cet exercice, vu l'augmentation de notre chiffre d'affaires.

Nous engageons donc ceux qui voudraient profiter de ces grands avantages à venir s'ajouter aux **500 actionnaires.**

La société étant propriétaire de ses immeubles consistant en une belle Brasserie et ses dépendances, Liquoristerie, un Estaminet et 14 Maisons d'ouvriers, d'une superficie totale de **5000 mètres carrés** et d'après les amortissements réels déjà opérés, nous prévoyons pour l'avenir marcher toujours de l'avant.

Nous espérons que ce simple résumé suffira pour vous édifier.

8230 *Le Conseil d'administration.*

WATTRELOS

LA DUCASSE. — La Grand'Place est complètement garnie de loges foraines pour la ducasse de dimanche qui sera brillante si le temps se met de la partie, ainsi que le fait espérer le baromètre.

LES AUDITIONS MUSICALES D'ÉTÉ. — Voici le programme des auditions musicales d'été, tel qu'il sera publié aujourd'hui :

Saison d'été 1902. — Programme des concerts qui seront donnés sur la Grand'Place par les sociétés musicales subventionnées : dimanche 29 juin, à 4 h. 1/2, Musique municipale; jeudi 3 juillet, à 8 h. 1/2, Enfants de la Lyre; jeudi 10 juillet, à 8 h. 1/2, Union des Trompettes. Union Chorale; jeudi 17 juillet, à 8 h. 1/2, Philharmonique du Crétinier. Renaissance chorale; jeudi 24 juillet, à 8 h. 1/2, Ralliement des Trompettes. Cécilia du Crétinier; lundi 4 août, à 6 heures (fête des fabricants), Enfants de la Lyre; jeudi 7 août, à 8 h. 1/2 Musique municipale; jeudi 14 août, à 8 h. 1/2, Union des Trompettes. Union chorale; jeudi 21 août, à 8 h. 1/2 Ralliement des Trompettes. Renaissance chorale; jeudi 28 août, à 8 h. 1/2, Philharmonique du Crétinier. Cécilia du Crétinier; dimanche 31 août, à 5 heures, Musique municipale.

Les chorales rempliront la première partie en exécutant deux chœurs; les musiques formeront la seconde partie par l'exécution de quatre morceaux. Les musiques sont instamment priées, dans l'intérêt même de leur réputation, de ne pas jouer plus d'un pas redoublé.

DEUX JEUNES VOLEURS DÉCOUVERTS. — Nous avons relaté hier le vol commis dans l'usine Lefebvre et Bastin au préjudice d'un ouvrier tisserand : un portemonnaie contenant une vingtaine de francs avait disparu de la poche de son pantalon.

L'enquête du service de police a fait découvrir les voleurs : ce sont deux jeunes ouvriers de l'usine, Arthur Demeyère, né à Roubaix, en 1886, demeurant au Mont-de-Leux, et Henri Deslovère, né en 1885, demeurant au Pont-Courtrai. Après avoir longtemps nié, ils ont été contradictoirement interrogés et ont fini par avouer leur larcin. Ils avaient partagé entre eux l'argent, qu'ils ont promis de rembourser à l'ouvrier tisserand mais ils n'en seront pas moins poursuivis. Ils ont été laissés en liberté.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier charpentier, Achille Nuttin, demeurant rue Traversière, a reçu dans la paume de la main droite un éclat de bois qui l'a blessé. Il a reçu les soins de M. le docteur Leplat.

PALAIS DES NOUVEAUTÉS

32, 34, Grande-Rue. ROUBAIX

AUJOURD'HUI, BALLONS

TOURCOING

CORTÈGE COLONIAL DU 29 JUIN. — La promenade organisée par la Société des Anciens soldats coloniaux sera des plus intéressantes. De toutes parts viennent des adhésions à la manifestation de sympathie en faveur de nos malheureux compatriotes. De nouveaux concours gracieux arrivent chaque jour au siège de la société organisatrice, café Jean-Baptiste Bonte, place de la République, aussi dès aujourd'hui on peut prévoir un franc et légitime succès à la fête donnée pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de la Martinique.

L'Administration municipale a donné son bienveillant appui à l'initiative prise par le Comité organisateur. Outre de nombreuses sociétés de musique, de gymnastique et d'armes, d'anciens militaires, sapeurs-pompiers, facteurs des postes et télégraphes, les enfants des Ecoles, fanfare en tête, en annonce de superbes chars. (On en compte une dizaine environ et des plus intéressants.)

Pour augmenter et agrémenter le cortège, bon nombre de cavaliers sont venus s'offrir gracieusement au comité de secours. Les personnes qui désirent prendre part à la promenade sous une forme quelconque peuvent se faire inscrire au siège des Coloniaux où le secrétaire est en permanence à la disposition des amateurs. Dans quelques jours, alors que les adhésions seront complètes, le programme de la fête sera publié. Un itinéraire des mieux tracés permettra de donner satisfaction à la plus grande partie des habitants. Les cavaliers désireux de prendre part à la promenade sont priés de bien vouloir se faire inscrire chez M. Jean-Baptiste Bonte, cafetier, place de la République.

LA MUTUELLE. Société de secours mutuels des Employés, rappelle à MM. les Industriels et commerçants de Roubaix-Tourcoing son service d'emplois. Elle leur serait reconnaissante de vouloir bien faire connaître leurs besoins à M. Arthur Binet, président de la Société, 14, rue Turenne, à Tourcoing, spécialement chargé de ce service.

UN SAUVETAGE AU PONT DE L'ESPIERRE. — Mercredi soir, vers huit heures, plusieurs gamins prenaient leurs ébats sur la berge du canal, à proximité du pont de l'Espierre, quand, tout à coup, l'un d'eux, le petit Lulien, âgé de 7 ans, qui s'était approché du bord, perdit l'équilibre et tomba à l'eau.

Fort heureusement, cet accident avait eu pour témoin un ouvrier tisserand, nommé Jules Vanoverschelde, âgé de 27 ans, demeurant rue des Coulons, 82. Celui-ci se jeta résolument à l'eau et, après de nombreux efforts, il fut assez heureux pour ramener le petit imprudent sur la berge, sain et sauf. L'enfant a ensuite été reconduit au domicile de ses parents qui habitent rue du Flocon, 12.

RENVERSÉ PAR UNE AUTOMOBILE. — Un accident d'automobile qui aurait pu entraîner de plus graves conséquences s'est produit mardi dans l'après-midi au Blanc-Seau. Vers deux heures et demie, un employé du service municipal de l'ébouage, nommé Florin, demeurant à Roncq, faisait sa tournée avec son tombereau; soudain au moment où il traversait la rue pour aller prendre un baquet d'ordures, il fut renversé par une voiture automobile. A peine l'ouvrier avait-il eu le temps de se relever que l'auteur involontaire de l'accident était descendu de machine pour porter secours à sa victime qu'il fit soigner dans une pharmacie voisine. Ce n'est que mercredi dans la matinée que le médecin appelé à donner ses soins à Florin constata plusieurs fractures de côtes : les blessures entraîneront une incapacité de travail d'une vingtaine de jours.

UN HOMME QUI SE JETTE DANS UN PUITS. — Mercredi, vers une heure et demie de l'après-midi, un ouvrier tisserand, nommé François G..., âgé de 57 ans, demeurant rue Châteaubriand, 17, pris d'un accès subit de fièvre chaude s'est jeté dans le puits situé à l'extrémité de la cour de son habitation. Des voisins ayant vu le malheureux disparaître dans le puits s'empressèrent d'accourir à son secours, munis de cordes et d'échelles, mais ce n'est qu'une heure plus tard, après de nombreux efforts qu'on retira le cadavre du malheureux tisserand. Le pauvre homme ne travaillait plus depuis longtemps; il laisse une veuve et trois enfants. La police a fait les constatations d'usage.

LES JEUX D'ARGENT SUR LA VOIE PUBLIQUE SONT INTERDITS. — Alphonse Delrue, 31 ans, rue de Roncq; Jules Demuynck, 26 ans, rue de Menin, 41; Henri Vanstenkiste, 21 ans, rue de Roncq, 88, et Jules Leleu, 26 ans, rue des Flandres qui ont contrevenu à la loi seront poursuivis de ce fait.

UNE RIXE. — Ernest Thanghe, âgé de 28 ans, mécanicien, demeurant rue Amber, 153, et Poljeny Hazebrouck, âgé de 36 ans, contremaître, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, 95, qui vivaient en mauvaise intelligence ont vidé leur différend à coups de poing. L'intervention de la police a mis fin à la lutte; des procès-verbaux ont été dressés à la charge des deux batailleurs.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL)

AU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE

DIX MILLIONS DE DÉFICIT

Les élections complémentaires annulées. — Démission du maire collectiviste Flaissières et de dix conseillers

Marseille, 18 juin. — Après avoir fait voter par le conseil municipal le budget supplémentaire qui, soit dit en passant, atteint le déficit de 10 millions, le docteur Flaissières, maire collectiviste de Marseille, a déclaré ce soir en séance publique que la décision du conseil d'Etat annulant de récentes élections complémentaires ayant créé à l'assemblée municipale une situation particulière, il allait sans délai adresser sa démission de maire et de conseiller municipal au préfet des Bouches-du-Rhône. Dix conseillers municipaux ont décidé séance tenante de suivre le maire dans sa retraite.

La véritable raison de ces démissions est que le résultat des élections législatives générales a été peu favorable, d'après M. Flaissières lui-même au parti socialiste. Il convient de rappeler à ce propos que M. Flaissières a été battu aux dernières élections par le candidat anti-collectiviste, M. Ripert, qui vient, en se faisant valider récemment par la Chambre, enlever l'espoir d'une revanche possible à M. Flaissières et à son parti.

L'annonce de la démission prochaine du maire de Marseille a même accusé une divergence de vues au sein de la majorité socialiste du conseil municipal. Treize membres de cette majorité ont refusé de suivre le maire dans sa retraite et décidé de se maintenir à l'Hôtel de Ville. A ces derniers se sont adjoints deux membres de la minorité; ce qui réduit actuellement à quinze les conseillers municipaux de la ville de Marseille.

UNE LETTRE DE M. FRANÇOIS COPPÉE

Paris, 18 juin. — Le *Gaulois* de demain publie une lettre de M. François Coppée au sujet de l'ordre du jour de flétrissure contre la *Patrie Française* voté mardi par la Chambre des députés. La voici :

Je ne puis que hausser les épaules devant cet ordre du jour où ce mot patriotisme est prononcé par une majorité de parlementaires qui, l'autre jour, ont laissé dire, du haut de la tribune française, que l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne devait être considérée comme définitive.

Ces gens-là sont, à mes yeux, selon l'heureuse expression de Paul Déroulède, des demi-traîtres. C'est assez dire combien je suis peu ému par la dernière pantalonnade de ces farceurs. Il est inutile de rappeler à la suite de quels incidents j'ai dû donner ma démission de président d'honneur de la « Patrie Française ». Mais j'approuve absolument l'admirable conduite de Jules Lemaître et de mes amis pendant la période électorale, et je suis heureux de le déclarer ici. Quant à Syveton, il sera probablement invalidé, car on doit s'attendre à tous les incidents de la part de cette Chambre, mais sa réélection est certaine.

Jamais je ne me suis davantage félicité d'avoir, pendant les trois années où je me suis occupé de politique, combattu le régime parlementaire tel qu'il se pratique aujourd'hui.

La impuissante pétaudière du Palais-Bourbon m'a déjà prouvé plusieurs fois, depuis le peu de temps que la Chambre est réunie, combien j'avais raison. Je reste persuadé que notre malheureux pays n'éprouvera quelque soulagement qu'après s'être débarrassé de cet abominable régime. Tous les incidents qui pourraient ajouter à son ridicule et à son déshonneur me feront un sensible plaisir.

L'ACTION LIBÉRALE

Paris, 18 juin. — Ce soir a eu lieu à la Société de Géographie, devant un auditoire nombreux une grande réunion donnée par M. Marc Sangnier-Lachaud, président du *Sillon*, qui a parlé de l'éducation démocratique, et présidée par l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère. M. Jacques Piou y assistait.

M. l'amiral de Cuverville s'est félicité de voir l'« Action Libérale » continuer la lutte, sous la direction de M. Jacques Piou, dont le courage, a-t-il dit, n'a d'égal que le désintéressement. Il a opposé la politique essentiellement démocratique que se propose de faire l'« Action Libérale », à la politique jacobine et sectaire qui se poursuit à la Chambre des députés. Il a rendu hommage aux femmes de France, qui ont pris une si grande part aux dernières luttes.

L'avenir, a dit, en terminant, M. de Cuverville, est à la génération qui se lève. Il faut aller vers elle et lui apprendre la vérité.

Parlant de la loi sur les associations, M. Jacques Piou a dit que, grâce aux socialistes qui n'ont pas voulu abandonner leur association internationale, les libéraux peuvent, eux aussi, fonder une immense association. Nous n'avons pas, a-t-il dit, été vaincus dans la dernière lutte, comme nos adversaires veulent le dire. Si l'on veut se rallier autour du drapeau, on pourra former un formidable bataillon qui fera un jour reculer les jacobins.

De vifs applaudissements ont souligné les divers passages des discours des deux orateurs.

NOMINATION MILITAIRE

Paris, 18 juin. — M. le général de brigade Gillet, commandant le génie de la 16e région est placé dans la 2e section réserve, du cadre de l'état-major de l'armée.

ECOLES LAICISÉES

Paris, 18 juin. — Par arrêté ministériel, les écoles publiques de filles de Bazoches-sur-Hoene (Orne), de Liernais (Côte-d'Or), ont été laicisées.

LA SANTÉ DU ROI D'ANGLETERRE

Londres, 18 juin. — On croit que l'état de santé du roi est moins satisfaisant que ne le déclarent les communiqués officieux. On annonce en effet, ce soir que les médecins ont prescrit à Edouard VII d'abandonner plusieurs des réceptions qui devaient avoir lieu ces jours-ci. Pour ne pas émouvoir l'opinion, on donne comme prétexte du repos imposé au roi qu'il faut lui éviter toute fatigue avant celles auxquelles il sera soumis la semaine prochaine à l'occasion de son couronnement.

LE MARCHÉ DES COTONS DE LIVERPOOL

Liverpool, 18 juin. — Le marché des cotons sera fermé de quatre heures du soir, le mercredi 25 juin jusqu'à dix heures du matin le mardi 30 juin.

LA RÉVOLUTION VÉNÉZUÉLIENNE
DÉFAITE DES TROUPES DU GOUVERNEMENT

New-York, 18 juin. — Une dépêche de Willemstadt (Curaçao), 13 juin, annonce que le 11 juin un millier de révolutionnaires vénézuéliens se sont, après cinq heures de combat, emparés du port de la Villa de Coro. Les troupes du gouvernement ont eu 127 tués et 123 prisonniers. Les révolutionnaires assiègent maintenant Coro, où se trouve le vice-président Ayala. La reddition de la ville est attendue à chaque instant.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

AU CONSEIL MUNICI